



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, le 1^{er} juillet 2021

Sortie de la crise sanitaire : les services de l'État orientent et accompagnent les entreprises de Centre-Val de Loire en situation de fragilité

Pour faciliter la reprise d'activité des entreprises, dont certaines ont été fragilisées durant la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé le 1^{er} juin 2021 la mise en œuvre d'un plan d'action afin de les accompagner dans la sortie de crise. Axé sur la détection précoce des fragilités et l'orientation, ce plan propose une solution adaptée à la situation de chaque entreprise, *via*, le cas échéant, un accompagnement personnalisé et confidentiel.

Orienter chaque entreprise vers les dispositifs adaptés à sa situation

Un numéro d'appel national unique : 0806 000 245

Afin prévenir les difficultés des entreprises, l'Etat et les URSSAF proposent un numéro d'appel unique pour renseigner et orienter celles-ci vers les dispositifs publics et judiciaires (notamment mandat *ad hoc* et conciliation) répondant à leurs besoins immédiats.

Des conseillers départementaux à la sortie de crise

Ces conseillers sont les secrétaires permanents des CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises). Ils orientent les entreprises vers l'interlocuteur ou le dispositif répondant le mieux à leurs besoins. Les coordonnées des conseillers départementaux sont [accessibles en ligne](#).

Accompagner de manière personnalisée chaque chef d'entreprise

➤ **Un formulaire de contact unique pour les entreprises de la région**

En Centre-Val de Loire, le service économique de l'Etat en région (SEER) propose aux entreprises un [formulaire en ligne](#) de prise de contact. Il garantit la confidentialité des informations transmises et s'engage à ce que l'entreprise soit rappelée sous 5 jours :

- par le Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (pour les entreprises industrielles ou d'au moins 50 salariés)
- par un groupement de prévention agréé – GPA – (pour les entreprises non industrielles de moins de 50 salariés)

➤ **Des conseils d'experts en toute confidentialité**

Le Centre-Val de Loire, région pilote, a été la première région à disposer d'un groupement de prévention agréé dans chacun de ses départements. Instaurés par le code du commerce (art L.611-1) et agréés par la préfecture de région, ces groupements (associations loi 1901) font appel à l'expertise de nombreux professionnels bénévoles : chefs d'entreprise, experts-comptables, banquiers, juristes, etc.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Plus on est dans l'anticipation des difficultés, plus on a de chance d'arriver à une issue positive pour l'entreprise qui nous sollicite » souligne Patrice DUCEAU, Président de la tête de réseau régionale des GPA. « Nous mettons en place des comités d'écoute composés de 5 personnes au minimum : 2 chefs d'entreprises, un expert-comptable, un banquier et un autre expert en fonction des besoins (avocat, huissier, assureur, ...). L'employeur qui nous sollicite est très vite mis en confiance car

il se rend compte qu'il a affaire à des pairs de confiance qui ont de l'expérience et sont en mesure de comprendre ses difficultés ».

A partir des informations transmises par le chef d'entreprise, les GPA sont à même de lui proposer un diagnostic de la situation de son entreprise et de l'aider à construire un plan d'action de sortie de crise.

Contact presse :

Pierre DUSSIN, chargé de communication à la DREETS Centre-Val de Loire : **06 38 40 68 85**

Email : pierre.dussin@dreets.gouv.fr